

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22 du 10 janvier 1945 :

n° 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date de publication
10 janvier 1945

Date du numéro
1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean DUCOUDRE, capitaine d'artillerie. licencié en droit, est nommé président ad-hoc du Tribunal supérieur d'appel pour recevoir la prestation de serment de l'huissier près les tribunaux français de Djibouti, et entériner le serment du président du tribunal indigène du 1^{er} degré de la subdivision d'Obock. Avant d'entrer en fonctions, M. DUCOUDRE prêterait, devant le Chef de la Colonie, le serment prescrit par la loi.